

28 000 EMPLOIS CRÉÉS EN 2021 DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE, LA PLUS FORTE AUGMENTATION D'EFFECTIFS SALARIÉS DEPUIS 7 ANS

Paris, le 14 décembre 2022 – A l'occasion de la présentation de son Rapport, l'Observatoire Prospectif des emplois et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) confirme le dynamisme du secteur en période post-COVID 19 : l'emploi a progressé de 3,7% en 2021. Cependant, les tensions en recrutement sont toujours une réelle préoccupation pour les acteurs du secteur qui voient une baisse des demandeurs d'emplois pour les métiers du transport et de la logistique de 6% en 2021 comparé à 2020. Plus spécifiquement le transport touristique se reconstruit à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, véritable opportunité économique pour le secteur.

EMPLOI

L'emploi dans le transport et la logistique enregistre un rebond en 2021

- Plus de 777 000 salariés dans la branche au 31 décembre 2021.
- L'emploi salarié dans le transport routier et la logistique a progressé de 3,7 % en 2021 ce qui marque l'augmentation la plus forte de ces sept dernières années
- Cette croissance est particulièrement significative en Ile-de-France (+5%), Hauts-de-France (+4,3%) et Grand Est (+4,1%).
- Elle est portée par la dynamique des prestataires logistiques (+8,6%) et du transport routier de marchandises (+4,5%).
- Malgré la nette croissance des effectifs de tous les secteurs, le transport de voyageurs et la location sont en léger déclin de respectivement -0,2 % et -0,4 %.

Le nombre d'indépendants ne cesse d'accroître

- Le nombre d'indépendants dans la Branche a été multiplié par 1,4 en 2020.
- Cette évolution est attribuable au code APE 5320Z, on recense près de 30 000 établissements de plus en 2020 qu'en 2019 uniquement sur ce NAF. On observe également une forte hausse des prestataires logistiques qui ont plus que doublé.
- Ce phénomène explique 92 % des presque 100 000 créations d'établissements dans la Branche en 2021 (35 % de créations supplémentaires d'établissements par rapport à 2020).

L'emploi de personnes en situation de handicap se développe

- Les entreprises de 20 salariés et plus sont assujetties à l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés
- En 2021 dans la Branche, 72 % des entreprises assujetties emploient des travailleurs handicapés (91 % dans le transport de voyageurs).
- Dans la Branche, le nombre d'entreprises assujetties a diminué de 4,5 % en 2021 passant à moins de 5 000. Cependant, le nombre d'entreprises qui emploient des travailleurs

handicapés et le nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein ont augmenté respectivement de 1 % et 0,4 %.

RECRUTEMENTS

Près de 30 000 emplois salariés créés en 2021 soit plus de 2 fois plus que l'année précédente.

- 70% des embauches sont en CDI (-1 point).
- 39 % des effectifs salariés ont plus de 50 ans (contre 28 % en 2011)
- L'âge moyen des salariés de la Branche s'établit à 44 ans et demi, et a très légèrement diminué par rapport à 2020, notamment dans le transport de voyageurs où l'âge moyen baisse d'un an.
- Environ 12 800 salariés sont partis en fin de carrière en 2021 (+3 %).

L'intérim, variable d'ajustement de l'emploi, en hausse dans la Branche

- En 2021, le nombre d'intérimaires dans la Branche a progressé de 17 %, après avoir baissé de 11 % en 2020
- Tous les secteurs sont concernés par cette tendance.

Des difficultés de recrutement sont à prévoir

- Après une baisse de 10 % des offres d'emploi diffusées par Pôle emploi pour les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique l'an passé, on observe une hausse drastique de 61 % de celles-ci en 2021. Cette hausse est aussi marquée pour les entreprises de la Branche qui ont déposé, tous métiers confondus, 25 000 offres d'emploi supplémentaires (+ 49 %)
- En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi en 2021 s'est replié de 6 % par rapport à l'année dernière, ce qui contraste avec la forte augmentation des offres d'emploi, et exacerbe les difficultés de recrutement.

Rémunérations

- En moyenne, un salarié en équivalent temps plein de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires de transport a perçu en 2020 une rémunération brute de près de 30 817€ par an, ce qui constitue une hausse de 0,7 %. En moyenne en rémunération nette, un salarié en équivalent temps plein a perçu 23 994 € par an (+1 %)
- En équivalent temps plein, les CDI ont une rémunération brute 1,3 fois supérieure aux CDD.
- Pour les métiers de la Conduite, les conducteurs routiers et grands routiers ont le salaire le plus élevé. Cependant, la durée de travail moyenne hebdomadaire des conducteurs poids lourd est de 45 heures.

FORMATION

Hausse des formations d'accès aux métiers de la conduite en 2021

 En 2021, plus de 34 300 nouveaux conducteurs (+16%) ont été formés à la conduite de véhicules lourds de transport routier de marchandises bien que le nombre d'effectifs formés dans ce secteur n'ait pas retrouvé son niveau d'effectifs formés d'avant la pandémie de Covid-19.

- 19 870 FIMO (marchandises ou voyageurs) ont été délivrés en 2021 soit une progression de 28 % avec une progression FIMO des marchandises plus importantes (+33%).
- L'ensemble des titres professionnels en transport-logistique délivrés en 2021 ont progressé de 9%.
- Parallèlement, le nombre de diplômés en transport-logistique est en baisse de 4%. Cette baisse est notamment liée à la suppression des certifications intermédiaires des BAC Professionnelle (conduite, logistique et maintenance) suite au décret du 20 octobre 2020. Les élèves et apprenants n'ont plus la possibilité de se présenter à l'examen du CAP, comme cela l'était auparavant, si ce n'est en tant que candidat libre.
- 44% des diplômes « cœur de métier » de la Branche ont été délivrés pour des certifications relatives aux métiers de la conduite.
- 17% de Certificats de Qualifications Professionnelles (CQP) dans le domaine du transport de fonds et valeurs supplémentaires ont été délivrés en 2021.
- Enfin, le nombre de diplômes d'Etat d'Ambulancier délivrés s'est accru de 9%.

Formations aux métiers réglementés

Conduite routière marchandises

Le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport lourd » de marchandises augmente de 21 % en 2021, et le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » de marchandises de 52 %.

Capacité professionnelle

Le nombre d'attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules de transport en commun excédant neuf places, a augmenté de 42% en 2021, et le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées pour du « transport léger » de personnes est en baisse de 18 % en 2021.

Formations continues

- La mobilisation du plan de développement des compétences est en hausse dans les entreprises de la Branche (+30 %).
- Plus de 8 000 formations ont été réalisées dans la Branche en 2021 grâce au dispositif FNE-Formation (dont 26% au bénéfice de salariés d'entreprises du transport routier de voyageurs), dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle.

Recrutements par la formation

- Plus de 9 700 apprentis suivaient une formation Transport Logistique fin 2021 (16% de plus par rapport à l'année précédente) avec une forte progression des effectifs se positionnant sur une formation « Conduite » (l'effectif en première année d'apprentissage a été multiplié par 1,6).
- Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », l'aide exceptionnelle mise en place en juillet
 2020 est encore en vigueur fin 2021 pour soutenir les embauches en contrat de professionnalisation dans le contexte de la crise sanitaire.
- Ainsi, le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la Branche a progressé de 30 % en 2021.
- Globalement, le nombre d'alternants dans la Branche a progressé de 27% en 2021.

FOCUS 2022

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) sont une opportunité de faire rayonner les secteurs de la Branche, notamment le transport de personnes et la logistique.
- Peu d'établissements estiment que les JOP auront un impact sur leur activité (2 %) et plus de la moitié de ceux-ci sont des structures de plus de 10 salariés.
- S'il est attendu que les JOP engendrent un surcroît d'activité, en particulier pour le transport touristique, les problèmes de circulation induits inquiètent les professionnels du transport et de la logistique. Les JOP nécessitent aussi des recrutements spécifiques et de la formation pour les salariés.
- Au total près de 600 recrutements spécifiques aux JOP sont prévus dans la Branche: plus de 50 % pour des conducteurs d'autocars, 29 % pour des mécaniciens et 9 % pour des conducteurs de véhicules articulés. 60 % des embauches sont prévues en Île-de-France.
- En matière de besoins en formation continue, les langues étrangères arrivent en tête de palmarès.

Le transport touristique

- En 2021, parmi les établissements de transport de voyageurs de la Branche (périmètre du focus), 54 % d'entre eux ont une activité de transport touristique.
- Le transport touristique représente, pour plus d'un tiers de ces établissements, l'essentiel de leur activité (c'est-à-dire plus de 50 % du CA), et pour deux tiers de ceux-ci plus de 20 % de leur CA. En moyenne, cette activité représente 35 % du CA de ces établissements.
- Dans cette activité, on retrouve notamment les services touristiques (en moyenne 34 % du CA des établissements de transport de voyageurs), les services occasionnels (25 % du CA) et les services périscolaires associatifs (24 % du CA).
- Dans le périmètre, plus de 7 800 véhicules dédiés à l'activité tourisme dont 92 % d'autocars (véhicules de plus de 15 places).
- A la suite des confinements, 75 % des établissements du périmètre déclarent avoir mis en place de l'activité partielle pour les conducteurs et 45 % ont replacé leurs conducteurs vers d'autres métiers (soit environ 3 350 conducteurs vers le transport scolaire ou transport en commun).

Bruno LEFEBVRE, Président de l'OPTL: « L'année 2021 a été rythmée par une reprise de l'activité post-Covid-19 dans tous les secteurs. Cette reprise d'activité a accentué les tensions sur le recrutement car, bien qu'identifié comme un secteur indispensable pendant la période de la crise sanitaire, le secteur du transport et de la logistique peine à recruter en nombre suffisant. Pour autant, ce dernier devra être au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui, au-delà de donner à la France une visibilité mondiale, généreront l'accueil de 10 millions de visiteurs rien qu'à Paris. L'activité du transport touristique sera alors placée au premier plan pour faciliter la mobilité des touristes et délégations sur les sites sportifs franciliens, alors qu'elle est toujours en reconstruction après les impacts de la crise sanitaire. »

Rapport complet en pièce jointe

À propos de l'OPTL

S'inscrivant dans les objectifs fixés par l'ANI, l'Accord national relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport du 25 novembre 2004 a mis en place un Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), qui présente chaque année un bilan sur les grandes tendances et les prévisions du secteur.

Afin de mieux marquer les liens entre l'OPTL et la Commission paritaire nationale professionnelle de l'emploi et de la formation professionnelle dans la branche des Transports (CPNE), l'OPTL a été placé "sous l'égide" de cette dernière. En région, l'OPTL dispose de représentations régionales dont sont membres les représentants régionaux des instances membres de l'Observatoire prospectif national.

Conformément aux principes posés par les signataires de l'ANI, l'OPTL est doté d'un Comité paritaire de pilotage.

Contact presse

Laetitia Ventroux / L'été en hiver productions 06 88 58 44 90 laetitia.ventroux@eteenhiver.com